



Atelier RAN-COPER

—
Mardi 6 octobre 2015

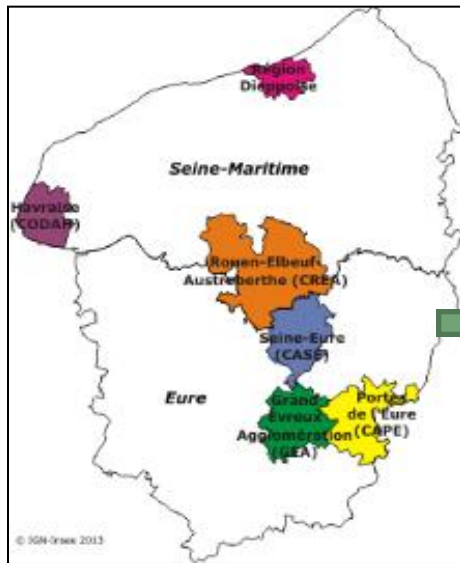
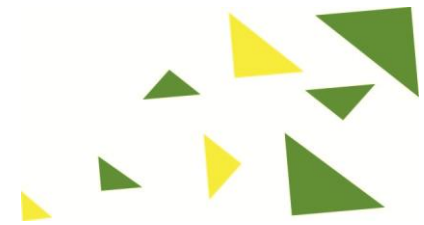


« Liens avec les stratégies territoriales »

Déroulé :

- 1) Exemple de l'Agenda 21
- 2) Focus sur la démarche « Territoires de Commerce Equitable »

PREAMBULE



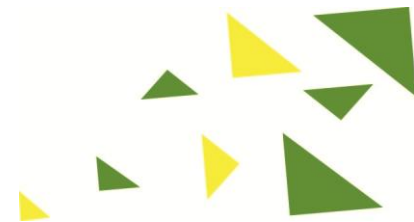
Source: insee.fr



Source: agglo-seine-eure.fr

- 37 communes
- 70 000 habitants

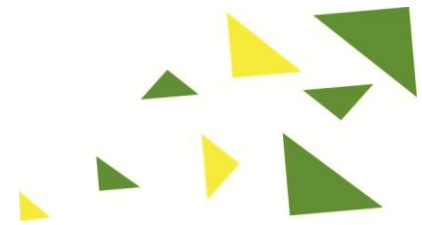
1) Exemple de l'Agenda 21 (1/3)



- Démarche Agenda 21 entamée en 2007
- Document final voté en 2009
- Labellisation jusqu'à fin 2015

- Articulé suivant 4 grands défis:
 - Une Agglo de partage et de solidarité
 - Une Agglo économiquement attractive, pariant sur le local
 - Une Agglo soucieuse des équilibres planétaires
 - Une Agglo qui se construit avec les forces vives

1) Exemple de l'Agenda 21 ^(2/3)



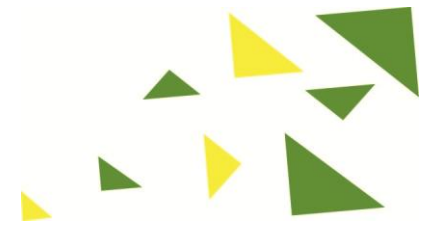
➤ Défi n°4 – Chantier 16 :

« Affirmer l'exemplarité de l'agglomération et des communes »

➤ Achats socialement responsables via 2 actions :

- Intégration de la clause d'insertion dans les marchés passés par l'Agglo
(travaux et services)
- Achats équitables et/ou Bio pour les achats alimentaires de la collectivité

1) Exemple de l'Agenda 21 ^(3/3)



➤ D'autres enjeux :

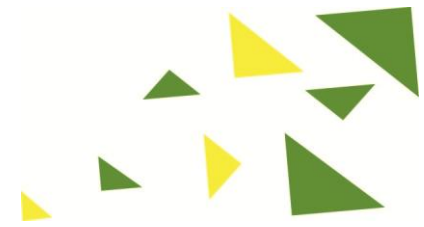
- Développement économique éthique (*solidarité internationale*)
- Développement des circuits-courts et de l'agriculture biologique (*préservation des ressources, conservation des terres agricoles, sobriété énergétique et maintien de l'emploi local*)

➤ Une démarche progressive :

- Actions de sensibilisation et prestations de bouche d'abord ponctuelles
- Puis engagement dans la campagne nationale « Territoires de Commerce Equitable » (TdCE) // Délibération fin 2012



2) Focus sur la démarche TdCE (1/5)



- Un mouvement international : 1500 collectivités, dans 24 pays
- BUT : Faire émerger une offre de produits plus équitables, durables et responsables sur son territoire

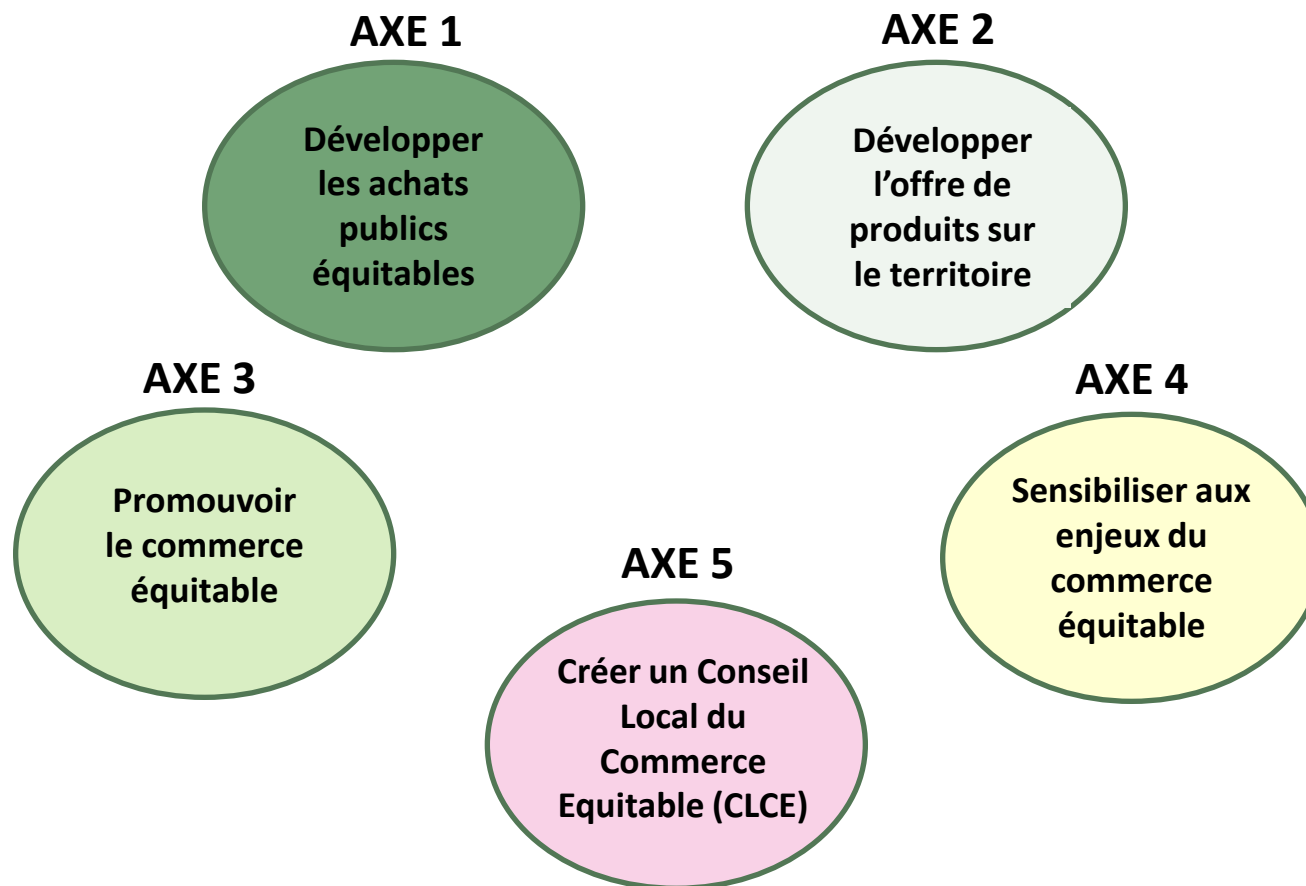
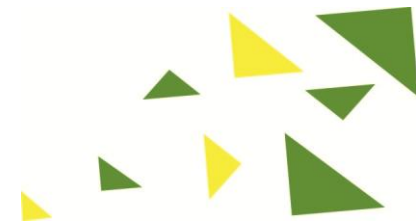
- En France, une campagne à l'initiative de :

- la Fédération Artisans du monde,
- Max Havelaar France,
- et la Plate-Forme pour le Commerce Equitable



- Filières diverses: Alimentaire, artisanat-décoration, mode-textiles-accessoires, bien-être et soins, tourisme

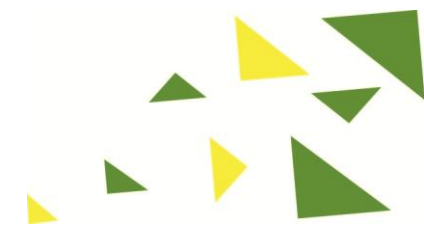
2) Focus sur la démarche TdCE (2/5)



Axe	Actions	Contexte et actions déjà réalisées	Descriptif	Objectifs	Public cible	Indicateurs	Commentaires
Axe 1 : développer les achats publics équitables (agglo et communes)	Produits alimentaires (service des moyens généraux)	Achats de produits alimentaires équitables de manière ponctuelle (cocktails,...)	Achat de produits alimentaires équitables : café, thé, jus de fruits, biscuits...	Aboutir à un accord cadre	Agents, élus	Passation du marché	En cours
	Vêtements de travail (services techniques)	Jusqu'alors, pas de commandes groupées entre les services, chacun fait comme il peut...	Achat de vêtements de travail en coton équitable	Marché commun pour les 3 services. (Intégrer du coton équitable)	Agents	Nombre de commandes de vêtements en coton équitable	En cours
	Réunion avec les communes de l'agglo	Peu développé dans les communes	Réunion d'information sur la commande publique responsable et/ou travail sur les groupements de commandes	Sensibilisation des communes et conseils pratiques. Réduction des coûts grâce aux commandes groupées	Elus et agents communaux	Réunion de sensibilisation	- Réunion du 17/12/14 - Contacts d'ADM
	Commande de produits par les agents	Déjà fait en interne : à développer	Produits bio, locaux et équitables	Sensibiliser les agents et leurs familles	Agents et familles	Nombre de commandes	- Produits locaux régulièrement - Produits équitables 2 fois/an
Axe 2 : développer l'offre de produits équitables sur le territoire (commerçants, hôtels, restaurants, bar...)	Opération pendant la Quinzaine du Commerce Equitable : vente de produits équitables par les commerçants	Vente de produits équitables dans les boutiques spécialisées et en grande surface	Pendant deux semaines, les commerçants partenaires s'engagent à vendre au moins un produit équitable; et à communiquer sur la QCE.	> Sensibiliser les commerçants et les consommateurs > Créer du lien entre les commerçants et les fournisseurs > Faire en sorte que les commerçants, bars et restaurants deviennent des vendeurs permanents	Commerces de proximité: boulangeries, superettes, cafés, restaurants, coiffeurs, etc.	Nombre de commerçants participants. Nombre de produits vendus.	28 commerçants partenaires pendant la QCE 2015

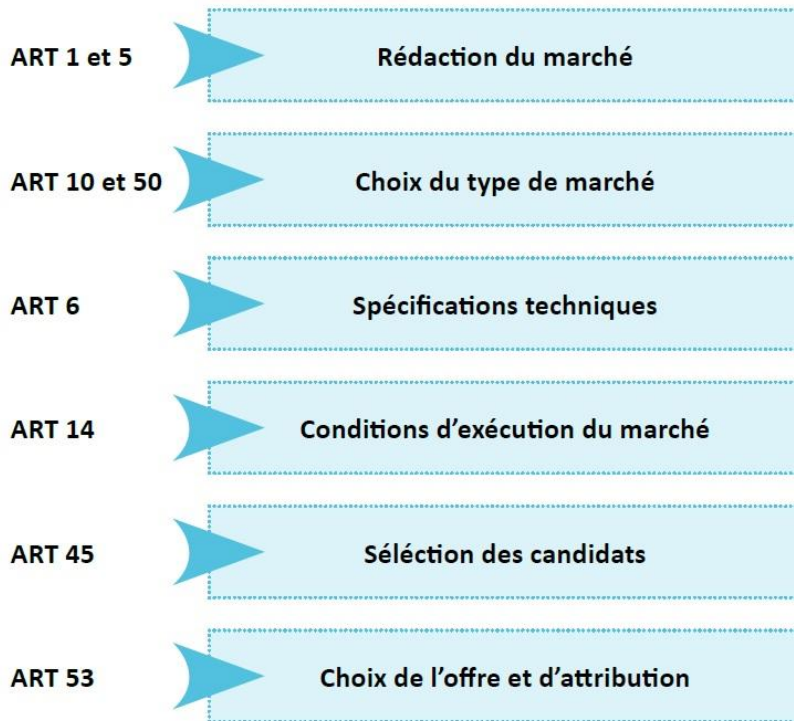
Axe	Actions	Contexte et actions déjà réalisées	Descriptif	Objectifs	Public cible	Indicateurs	Commentaires
Axe 3 : Promouvoir le commerce équitable auprès des organisations clés du territoire (entreprises, associations, établissements scolaires,...)	Rencontre autour de la consommation responsable	Mise en place d'un réseau, promotion des circuits courts	Evénement autour de l'alimentation, regroupant les fournisseurs de produits bio, locaux et équitables + acteurs clés du territoire.	Sensibiliser, proposer des pistes d'action, des idées, pour développer l'achat de produits locaux/bio/équitables (exemples : menus bios, cadeaux équitables,...).	Entreprises, communes, commerces, écoles, restaurants, hôtels, grand public...	Nombre de participants	En cours: - Amorce le Lundi 12 mai 2014 - Suite en mai 2015
Axe 4 : sensibiliser aux enjeux du commerce équitable	Sets de tables pédagogiques	Animations dans les écoles par l'association Artisans du Monde.	Sets réalisés par des enfants en centres de loisirs et distribués aux restaurateurs. Sensibilisation préalable des enfants grâce à une animation et un goûter.	Sensibiliser les enfants, les restaurateurs et les consommateurs	Centres de loisirs ex-Seine Bord	Nombre de restaurateurs partenaires Nombre d'enfants sensibilisés	Quinzaine du commerce équitable 2014 (du 3 au 18 mai)

2) Focus sur la démarche TdCE (4/5)



➤ Encouragements juridiques, en faveur du commerce équitable:

Le Code permet l'inscription du commerce équitable dans les marchés publics en respectant les principes fondamentaux de liberté d'accès à la commande publique et d'égalité de traitement des candidats



CHOIX DU TYPE DE MARCHÉ

<p>Allotir ou créer des lots spécifiques</p> <p>Article 10</p> <p>Permet de mieux cerner une offre plus « équitable » et de cibler des « types » de candidats spécifiques</p>	<p>Groupement de commandes</p> <p>Permet une rationalisation des achats et de réaliser des économies d'échelle</p>	<p>Utilisation des variantes ou des options dans ses marchés</p> <p>Article 50</p> <p><u>Option :</u> l'acheteur demande une offre technique ou financière pour un produit alternatif Variante: faculté laissée de proposer un produit de substitution au CDC</p>	<p>Appel ponctuel à des prestataires extérieur au marché</p> <p>Pour les besoins occasionnels, il est possible de commander « commerce équitable » à un autre prestataire</p> <p>Pour un montant maximum de 10 000 € HT ne dépassant pas 1% du marché à bons de commande (article 77 du Code)</p>
--	--	--	---

Source : Guide pratique - PFCE

2) Focus sur la démarche TdCE (5/5)



- Encouragements juridiques, en faveur du commerce équitable:
 - ❖ La **directive européenne** (janvier 2014), pour les marchés publics, autorise:
 - La mention explicite des principes du commerce équitable
 - La référence aux conditions de production, aux écolabels...

 - ❖ Relèvement des seuils sans consultations de 15 000 à **25 000 €**



Merci de votre attention !

Contact:

Claire.labigne@seine-eure.com

02.32.50.86.48